

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Mars 2019** qui font apparaître un actif net de **3.651.055 D** et une valeur liquidative égale à **105^d,238** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2019** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2019**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT. Cette ligne BTA est arrivée à échéance le 11 Mars 2019.

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **66,49 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2019**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **33,51%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2019**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent **10,99%** de l'actif arrêté à la date du **31 Mars 2019**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes:
FMBZ KPMG TUNISIE
Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2019	Au 31.03.2018	Au 31.12.2018
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 446 403	3 445 503	2 930 828
a- Actions et valeurs assimilées		108 468	181 652	107 043
b- Obligations		2 337 935	3 058 084	2 615 601
c- Emprunts d'état		0	205 767	208 185
PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC2	1 232 972	985 915	869 206
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		1 232 972	985 915	869 206
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 679 375	4 431 418	3 800 034
<u>PASSIFS</u>				
		28 320	35 422	30 099
Opérateurs créditeurs	PA1	10 707	17 544	15 530
Autres créditeurs divers	PA2	17 613	17 878	14 568
<u>ACTIF NET</u>		3 651 055	4 395 996	3 769 935
Capital	CP1	3 460 060	4 193 166	3 612 633
Sommes capitalisables		190 995	202 830	157 303
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		150 891	161 389	489
b- Résultat capitalisable de la période		41 769	41 956	174 010
c- Régul. Résultat capitalisables de la période		-1 665	-515	-17 196
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 679 375	4 431 418	3 800 034

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.2019 au 31.03.2019	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus du portefeuille-titres	PR1	36 229	45 675	169 754
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations		34 566	43 505	160 954
c- Revenus des B.T.A		1 664	2 170	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	17 189	9 079	54 156
Total des revenus des placements		53 418	54 753	223 910
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 017	-7 954	-30 732
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		46 401	46 800	193 178
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 632	-4 844	-19 168
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 769	41 956	174 010
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 665	-515	-17 196
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		40 104	41 441	156 814
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 665	515	17 196
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		353	-1 045	-4 345
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	2 791	6 441
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		42 122	43 702	176 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.2019 au 31.03.2019	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>42 122</u>	<u>43 702</u>	<u>176 106</u>
a- Résultat d'exploitation	41 769	41 956	174 010
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	353	-1 045	-4 345
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	2 791	6 441
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-153 440</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-161 002</u>	<u>-511 122</u>	<u>-1 116 147</u>
a- Souscriptions	253 822	1 144 172	5 403 406
- Capital	243 000	1 100 300	5 237 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-280	-2 189	-13 353
- Régularisation des sommes capitalisables	11 102	46 061	179 359
b- Rachats	414 824	1 655 294	6 519 553
- Capital	396 100	1 593 500	6 313 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-455	-3 226	-15 907
- Régularisation des sommes capitalisables	19 179	65 020	222 460
VARIATION DE L'ACTIF NET	-118 881	-467 421	-1 093 481
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	3 769 935	4 863 417	4 863 417
b- Fin de période	3 651 055	4 395 996	3 769 935
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de période	36 224	46 980	46 980
b- Fin de période	34 693	42 048	36 224
VALEUR LIQUIDATIVE	105,238	104,547	104,072
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,544%	4,019%	4,229%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31 MARS 2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable :

-Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

-Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2019** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2019**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2019** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2019** à 2.446.403 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		2 275 376	2 337 935	63,54%	64,03%
AB 2008 CAT B	3 000	150 000	157 249	4,27%	4,31%
AB 2009 SUB	1 150	45 966	46 970	1,28%	1,29%
AB 2012 SUB	3 500	140 000	144 977	3,94%	3,97%
AIL 2014-1	2 000	40 000	41 562	1,13%	1,14%
AIL 2015-1	1 500	120 000	124 914	3,39%	3,42%
ATL 2013/2	300	12 000	12 259	0,33%	0,34%
ATL 2015-1	1 500	120 000	125 409	3,41%	3,43%
ATL 2015-2	1 000	40 000	40 230	1,09%	1,10%
BTE 2010	3 500	210 000	215 278	5,85%	5,90%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 821	0,57%	0,57%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 821	0,57%	0,57%
CIL 2015-1	2 500	100 000	104 862	2,85%	2,87%
CIL 2016-2	1 000	60 000	60 444	1,64%	1,66%
HL SUB 2015-1	2 500	200 000	204 409	5,56%	5,60%
HL 2015-2	2 500	200 000	200 137	5,44%	5,48%
STB 2010/1	3 000	119 910	120 035	3,26%	3,29%
TLS 2013/1	1 500	60 000	61 716	1,68%	1,69%
TLS 2014/1	3 000	180 000	189 801	5,16%	5,20%
TJL 2016-2	2 000	120 000	120 582	3,28%	3,30%
UBCI 2013	1 000	40 000	41 818	1,14%	1,15%
UIB 2009/1	2 500	137 500	142 049	3,86%	3,89%
UIB 2012/1	3 500	140 000	141 591	3,85%	3,88%
Titres OPCVM		104 924	108 468	2,95%	2,97%
GO SICAV	1 000	104 924	108 468	2,95%	2,97%
Total		2 380 300	2 446 403	66,49%	67,01%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2019	Solde au 31.03.2018	Solde au 31.12.2018
Disponibilités	1 232 972	985 915	869 206
Bons de caisse	0	295 338	0
Compte à terme	600 000	0	300 000
Intérêts sur Bons de Caisse	0	1 551	0
Intérêts courus sur compte à terme	7 860	0	1 611
Avoirs en banque	618 907	617 517	556 130
Sommes à l'encaissement	0	76 303	6 033
Sommes à régler	0	-7 944	-104
Intérêts sur Dépôt à vue	6 205	3 150	5 536
TOTAL	1 232 972	985 915	869 206

Le détail des comptes à terme au 31/03/2019 se présente comme suit :

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
BTK CAT 07.01.2019 (90 J) 10.74%	300 000	305 932	8,31%	8,38%
ATB CAT 05.03.2019 (90 J) 10.86%	300 000	301 928	8,21%	8,27%
Total	600 000	607 860	16,52%	16,65%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2019	Solde au 31.03.2018	Solde au 31.12.2018
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	5 656	6 606	5 997
Frais du dépositaire	5 051	10 938	9 534
Total	10 707	17 544	15 530
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6 234	6 233	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	332	381	346
Charges budgétisées à payer	11 047	11 264	9 221
Total	17 613	17 878	14 568

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	243 000
* Nombre de titres émis	2 430
Rachats effectués	
* Montant en nominal	396 100
* Nombre de titres rachetés	3 961
Capital au 31-03-2019	
* Montant en nominal	3 469 300
* Nombre de Titres	34 693
* Nombre d'actionnaires	115

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2018	3 612 633	3 612 633
Souscription de la période	243 000	243 000
Rachat de la Période	-396 100	-396 100
Autres Mouvements	527	191 522
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	353	353
Régularisation Sommes non distribuables	175	175
Sommes capitalisables (a)		190 995
Montant Fin de période au 31-03-2019	3 460 060	3 651 055

- (a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la FINA-O-SICAV en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Période du 01.01.2019 au 31.03.2019	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus Des Obligations			
Intérêts	34 566	43 505	160 954
Revenus Des BTA			
Intérêts	1 664	2 170	8 800
TOTAL	36 229	45 675	169 754

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Période du 01.01.2019 au 31.03.2019	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur certificats de dépôt	0	0	18 603
Intérêts sur comptes de dépôt	17 189	7 528	30 891
Intérêts sur bons de caisse	0	1 551	4 662
TOTAL	17 189	9 079	54 156

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Période du 01.01.2019 au 31.03.2019	Période du 01.01.2018 au 31.03.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	5 550	6 499	24 782
Rémunération du dépositaire	1 467	1 455	5 950
Total	7 017	7 954	30 732
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 233	5 000
Redevance CMF	933	1 092	4 165
Charges diverses	1	1	3
Charges budgétisées	2 466	2 518	10 000
Total	4 632	4 844	19 168

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Mars 2019** s'élève à 5.550 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Mars 2019** s'élève à 1.467 DT.